

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le lundi 23 novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : tous les membres du conseil

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GEHIN

Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

**La séance est ouverte à 20h00**

Compte tenu du contexte sanitaire et au vu du confinement appliqué à tout le territoire national, la séance se déroulera à huis clos.

Le conseil municipal, dans son ensemble, accepte-le déroulé de la séance à huis clos.

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **- Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter pour l'année 2021 les mêmes tarifs qu'en 2020 (pas d'augmentation).

	Unités	TARIFS 2021
Exhumation corps, creusement fosse, ouverture caveau		170.00 €
Concession cimetière 30 ans	m <sup>2</sup>	60.00 €
Location urne colombarium 5 ans	l'urne	95.00 €
Location urne colombarium 10 ans	l'urne	190.00 €
Bois de chauffage jusqu'à 12 st	Le stère	46.00 €
Bois en grumes	le m3	28.00 €
Garage des places	l'unité mensuel	110.00 €
Garage communal	l'unité mensuel	31.00 €
Essarts communaux	ha	100.00 €
Forfait raccordement eau	l'unité	370.00 €
Eau potable prix / m3	m3	0.90 €
Eau potable redevance (répartie sur deux semestres)	L'unité / an	90.00 €
Assainissement redevance	m3	1.60 €
Frais fixes d'entretien du réseau d'assainissement	l'unité / an	90.00 €
Forfait raccordement assainissement	l'unité	360.00 €
Redevance contrôle de conformité assainissement	l'unité	70.00 €
Livraison citerne 1000 l d'eau (1 fois par semaine)	1000 l	50.00 €

photocopie A4 recto	l'unité	0.23 €
photocopie A4 recto verso ou A3 recto	l'unité	0.30 €
photocopie A3 recto verso	l'unité	0.46 €
<b>Service exceptionnel</b>		
Mise à disposition engin + chauffeur	heure	50.00 €
<b>Droits de place</b>		
Fête foraine (mini 16 €)	m <sup>2</sup>	gratuit
Vente non alimentaire	journée	55.00 €
Vente alimentaire		gratuit
<b>Salle des fêtes</b>		
Assemblées générales		gratuit et sans caution
Spectacles gratuits ou rech. Équilib.		gratuit et sans caution
Manifestations à but lucratif		150 € + 1000 € de caution encaissés uniquement si dégradations constatées
Repas dansant associations à but lucratif		150 € + 1000 € de caution encaissés uniquement si dégradations constatées
Location associations VENTRON sans but lucratif		gratuit et sans caution
Bal de la classe		150.00 €
Pot apéritif (mariage...)		80 € et sans caution
Repas traiteur		150 € + 1000 € de caution encaissés uniquement si dégradations constatées
<b>Forfait pour petit matériel détérioré</b>		<b>100.00 €</b>
<b>Location chapiteau + chalet</b>		
Manifestation à but lucratif		100.00 €
Associations de VENTRON		gratuit
Pot apéritif (mariage...)		50.00 €
<b>Encarts publicitaires</b>		
1 parution ¼		80.00 €
1 parution 1/8		53.00 €
1 parution 1/16		35.00 €
2 parutions ¼		150.00 €
2 parutions 1/8		95.00 €
2 parutions 1/16		65.00 €
page de couv couleur		700.00 €

<b>Tarifs garderie ALSH suivant quotient familial</b>		
Demi-journée ou mercredi récréatif	suivant quotient familial	6,80 € ou 6,90 €
Journée	suivant quotient familial	13,50 € ou 14,50 €
Semaine	suivant quotient familial	45,00 € ou 50,00 €
Forfait ALSH si absence non excusée (1/2 journée, journée et mercredi récréatif)	quelque soit le QF	6.90 €
Repas cantine commandé et non annulé	l'unité quelque soit le QF	4.60 €
participation ALSH pour chaque sortie onéreuse	l'unité quelque soit le QF	2.00 €
Garderie périscolaire (la 1/2 heure)	suivant quotient familial	0,60 € ou 0,70 €
Forfait garderie périscolaire absence non excusée	quelque soit le quotient familial	3.50 €
Mini camp (quelque soit le QF )	durée du mini camp	20.00 €
<b>Transport scolaire</b>		
Transport scolaire élèves de primaire et maternelle (pour le 1er enfant - gratuit pour les suivants de la même famille)	année	160.00 €
Remboursement de carte de transports Région Grand Est pour les élèves fréquentant le collège de Cornimont	par année scolaire et par enfant	90 € sur présentation d'un justificatif de paiement nominatif + RIB
<b>Cantine</b>		
Prix ticket repas à la cantine (suivant QF)	suivant QF	4,50 € ou 4,60 €

**- Conventions avec les ambulanciers 2020/2021 - Facturation aux usagers du transport en ambulance et Frais de secours sur pistes de skis saison hivernale 2020/2021 :**

Compte tenu de la situation actuelle de la station de ski (gros travaux d'aménagement du site en vue du projet hôtelier de la SAS Leduc), il apparait qu'il ne pourra y avoir de ski alpin cette année (sujet développé plus loin).

Le conseil municipal prend acte que ces points n'ont pas lieu d'être délibérés et ne seront donc pas votés.

**- Renouvellement de baux à ferme et de concessions de source :**

Mme le Maire expose que des baux sont à renouveler, chacun pour 9 années :

- à compter du 11/11/2020 pour les parcelles section AN n°53-54-55-57 et 58 (1ha 30). La première redevance annuelle sera de 9.43 €.

- à compter du 23/03/2020 pour les parcelles section B n° 153 (6ha). La première redevance annuelle sera de 43.32 €.

- à compter du 01/11/2020 pour les parcelles section AM n°22-23 et 263p (4 ha). La première redevance annuelle sera de 29 €.

- à compter du 11/11/2020 pour les parcelles section AH n°59-60-62-63 et 64 pour 5ha, La première redevance annuelle sera de 36.25 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler ces baux et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point concessions de source : la réponse des intéressés n'étant pas parvenu en mairie, le point est ajourné.

- **Acquisition de terrain par la commune :**

Mme Nadia VALENTIN, deuxième adjointe, expose la rencontre des élus municipaux avec M. CHAPPE, propriétaire de la parcelle AB n°493.

Cette parcelle comporte plusieurs canalisations d'eau et d'assainissement communal, ce qui complique tous projets de construction. De plus ces canalisations n'ont aucune servitude. Un échange de parcelle a été proposé par la commune, mais aucun terrain n'a été retenu.

Vu les canalisations d'eau et d'assainissement communales grevant le terrain sans aucune convention de servitude,

Vu qu'il n'y a pas d'accès direct sur la route départementale pour desservir ce terrain,

Considérant que ces faits rendent complexes voire impossibles tous projets immobiliers,

Considérant qu'aucune entente n'a pu être actée pour un échange avec une autre parcelle communale,

Considérant l'emplacement idéal de cette parcelle au centre du village, à proximité de l'aire jeu,

Considérant les projets d'aménagement du centre dans un avenir proche et la plus-value que la dite parcelle pourra apporter à cet aménagement,

Le Conseil Municipal de Ventron, après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix « pour » et 1 abstention (M. Patrick BROLIS) décide d'acquérir cette parcelle AB 493 au prix de 38 014.46 € hors taxes et frais.

- **Décision modificative budgétaire (budget Commune) :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la modification budgétaire suivante :

2315 installation matériel outillage tech	- 2 600 €
2188 autres immo corporelle	2 600 €

- **ONF : motion de soutien contre le projet de réorganisation de l'ONF Grand Est :**

Mme le Maire expose le courrier du personnel de l'ONF des Vosges dénonçant la réorganisation des services de l'ONF Grand Est.

« Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, affirme son opposition au projet de réorganisation de l'ONF Grand-Est.

Il affirme son opposition aux suppressions des Unités territoriales Vosgiennes de Senones, Bruyères et Charmes, incluses dans cette restructuration.

Il affirme son opposition à toutes suppressions de postes à l'ONF et à toutes les dégradations du service public forestier adressé aux communes, que cela comprend.

Il affirme son opposition à toute augmentation de la surface du secteur forestier de son interlocuteur local ONF engendré par cette réorganisation.

Il affirme son exigence d'un service public forestier de qualité à la hauteur des besoins des communes et des territoires.

Il affirme son soutien aux personnels de l'ONF en opposition avec ce projet de réorganisation et de suppression d'Unité territoriale. »

**- Distraction du régime forestier pour aménagement route de Frère Joseph :**

M. Patrick KESSLER, premier adjoint, explique que les travaux de l'aménagement de la route de Frère Joseph nécessitent plus de terrain que prévu. Il manque 91.37 m<sup>2</sup> pour avoir une surface plane.

La parcelle concernée cadastrée AE 59 (ancien cadastre AE 50) est située en forêt communale (n°89) et doit donc faire l'objet d'une distraction du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la cession des 91.37 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 59 (ancien cadastre AE 50) mais ajoute qu'il demande en premier lieu la distraction du régime forestier de cette parcelle, et précise que cette distraction sera compensée par une nouvelle parcelle soumise au régime forestier.

Le choix de la parcelle de compensation sera débattu lors d'une séance de la commission « FORET AGRICULTURE ».

Mme le Maire souhaite que la commission « FORET AGRICULTURE » se réunisse au plus vite sous la présidence de M. BRYLKA.

**- Organisation du temps scolaire :**

Mme Amélie ABÈL, conseillère déléguée, explique qu'il faut indiquer à l'académie Nancy/Metz si nous souhaitons modifier l'organisation actuelle du temps scolaire, ou la reporter telle qu'actuellement.

Considérant la satisfaction du plus grand nombre de l'organisation actuelle, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la Maire à solliciter la reconduction de l'organisation du temps scolaire telle qu'aujourd'hui, à savoir ; Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi 8h30/12h et 13h30/16h.

**- CAF : approbation de la Convention « Territoire Global » (CTG)**

Mme Amélie ABÈL, explique que depuis quatorze ans la commune bénéficiait du contrat enfance jeunesse de la CAF qui lui permettait d'obtenir des subventions.

Ainsi il convient de signer un avenant à la Convention Globale Territoire afin de continuer à percevoir des subventions mais également de mutualiser les chargés de coopération entre les différentes structures.

Mme le Maire précise que cette convention est également liée à la communauté de communes des Hautes Vosges et au Conseil Départemental des Vosges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant de convention CTG avec la CAF.

- **SDANC : adhésion de collectivités aux compétences réhabilitation/entretien et demande de retrait de la commune de Moncel-sur-Vair :**

Mme le Maire présente les demandes d'adhésion aux compétences :

- « réhabilitation » de Estrennes, Fresse sur Moselle, Sapois, Tendon, Tollaincourt, Villotte,
- « entretien » de Estrennes, Fresse sur Moselle, Tollaincourt, Villotte,

Et la demande de retrait de la commune de Moncel sur Vair.

Le conseil municipal, donne un avis favorable pour l'adhésion comme définie des communes précitées pour les compétences « réhabilitation » et « entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif

Et DONNE un avis favorable au retrait de Moncel-Sur-Vair du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

- **Personnel communal : autorisation au Maire de régler les frais pour orthèses plantaires et chaussures orthopédiques d'un agent (adaptation de poste) :**

Mme le Maire expose la nécessité, dans le cadre de l'adaptation de poste pour un agent technique ayant des problèmes de santé, de fournir des semelles orthopédiques à glisser dans des bottes de sécurité, ainsi que des chaussures de sécurité orthopédiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à régler les frais d'achat des semelles orthopédiques (fournisseur : cabinet de podo orthèses BEAUREGARD de NANCY) et des chaussures de sécurité adaptées (fournisseur : KILBERT SAS) respectivement pour 120.00 € TTC et 795.04 € TTC.

- **Convention pour achat groupé de javel :**

Mme VALENTIN explique qu'il serait favorable à la commune du Ménil de se joindre à celle de Ventron pour ses commandes ponctuelles de javel.

Ventron commanderait pour les deux communes et refacturerait au Ménil suivant les besoins de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire avec la commune du Ménil.

- **Communauté de communes : refus du transfert de la compétence pouvoirs de police :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale (bon ordre, sûreté, sécurité, salubrité etc....) au Président de la Communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV).

Mme le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils acceptent d'adjoindre un point à l'ordre du jour de la séance. Il s'agit de la modification des statuts de la communauté de communes par la restitution de la compétence facultative « gestion des stations de réémissions télévisuelles nécessaires à la résorption des zones d'ombres - Financement des équipements destinés à assurer une meilleure réception des émissions de télévision ».

Le conseil municipal dans son ensemble accepte cet ajout.

Cette restitution permettra à chaque commune membre de la CCHV de gérer elle-même les points relais de son territoire. Ce qui, dans les faits, est déjà le cas, puisque la CCHV n'a jamais appliqué cette compétence facultative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la restitution de cette compétence facultative aux communes et la modification des statuts intercommunaux qui en découleront.

**- Subvention au Foyer socio-éducatif du collège de Cornimont :**

M. Charly JEANDEL, conseiller municipal, expose la demande de subvention du Foyer Socio-éducatif du collège de Cornimont. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde une subvention d'un montant de 50 €.

**- SIVU tourisme : modification des statuts (composition du bureau) :**

Mme le Maire expose la délibération n°13/2020 du SIVU tourisme des Hautes Vosges relative à la modification des statuts du Syndicat.

Le conseil municipal prend acte de la modification des statuts, et approuve cette modification portant à 3 le nombre de vice-présidents.

Pour rappel, Mme Sylviane LAPREVOTE et M. Pascal JEANDEL sont les membres titulaires, M. Cédric BRYLKA est le délégué suppléant pour la commune de Ventron.

**- Régies communales : pouvoir au Maire de nommer un régisseur titulaire et un suppléant :**

Il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur titulaire et un nouveau suppléant afin d'assurer la régie « dons et quêtes », « photocopies » et « droits de place ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à procéder à la nomination par arrêté des régisseurs et à signer tous les documents afférents.

A noter que ce sont les deux agents administratifs qui prendront ces fonctions.

**- Point sur le devenir de l'actuelle DSP :**

M. KESSLER fait un point sur la DSP et les dernières actualités.

Une conférence de presse a eu lieu le 20/11/ 20.

Un protocole entre la Commune, la Préfecture, le Département, la CDC et la SAS LEDUC a été approuvé et signé.

Il ne pourra y avoir de ski alpin cette année au vu des travaux entrepris pour le nouveau projet hôtelier. Cependant, il est important que le ski continue et il conviendra de réfléchir à l'environnement touristique qu'on veut donner à Ventron et aux négociations qu'on sera prêts à engager pour une nouvelle DSP.

Mme le Maire souhaite ardemment que la commune bénéficie à la fois du projet hôtelier et ski.

Un projet de reconversion Station 4 saisons en intégrant les éléments environnementaux et paysagers, sera étudié rapidement. Un comité pilotage sera nommé.

**8) Questions diverses :**

Mme VALENTIN indique que Standard Textile a l'intention de céder le bâtiment du Petit Chéty et les terrains attenants et les ont proposés à la commune. La vieille usine est en très mauvais état (toiture percée et pourrie...), mais le bâtiment qui habitait la blanchisserie est dans un état très correct.

La commune doit réfléchir à la possibilité de récupérer ces bâtiments et leurs terrains, il serait dommageable que ça devienne une friche industrielle. Un projet de bâtiment technique pourrait être envisagé, ainsi qu'un local pour les pompiers

L'estimation donnée par les représentants de l'entreprise (560 000 €) date de 2011, il est donc fort probable, vu l'état du bâtiment, que celle-ci soit moins élevée à l'heure actuelle.

M. Christian CUNY, Conseiller délégué, précise qu'un rapprochement avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine devra être étudié. Cet organisme peut prendre en charge la remise en état de friches appartenant à des privés uniquement. M. BRYLKA souligne qu'il faut bien vérifier quelle est la solution la plus avantageuse : l'appui ou non de l'EPFL.

Les membres de l'assemblée sont d'accord pour étudier toutes propositions et recontacter Standard Textile pour entamer une discussion.

*La séance est levée à 22h45*

---

A Ventron, le 28/11/2020

Le Maire,  
B. VANSON

